



Compte-rendu de la réunion informelle du 27/09/2011 à Noisiel, siège de la DISI Paris-Champagne, suite de la réunion du 30/06/2011

Étaient présents Marc LUX, David GUERMONPREZ, Corinne ORIAC et Alain GORLIER du coté de l'administration.

Pour les organisations syndicales : 2 représentants Solidaires, 2 FSU et 7 de la CGT FiP.

Mr Lux nous a présenté les nouveautés concernant la DISI Paris-Champagne.
Elle sera compétente pour les 2 DIRCOFI Ile de France.

Mr Lux nous informe qu'il n'a pas de volonté de transférer les emplois RH et RB à Noisiel au fur et à mesure des mouvements naturels. A charge aux ESI (ex-CSI) de démontrer que cela fonctionne.

L'habilitation de la régie d'avance ne permet pas l'habilitation à Chorus. Ainsi, la régie d'avance sera exercée à Noisiel. Mr Trévidic aura en charge la gestion des marchés publics, la gestion du parc auto et les relations avec le domaine. La décision n'est pas encore prise sur la date de prise en charge de la paye par la DISI pour les collègues ex-DIT. De plus, il n'est pas précisé non plus si ça se fera par Agora ou Gatt. Ainsi, la DISI Paris-Champagne se donne pour objectif d'être opérationnel au 1 janvier 2012.

Les réunions avec les partenaires sociaux seront délocalisées dans l'avenir.

Le pilotage est laissé aux responsables d'ESI pour cette fin d'année. La DISI pilotera dès 2012.
Chaque mercredi se réunit (le plus souvent en conférence téléphonique) le comité restreint de direction (CODIR), composé des directeurs basés à Noisiel et des chefs de chaque ESI. Ce comité peut s'élargir à d'autres intervenants en fonction de l'ordre du jour, consultable dans l'agenda du directeur sur le site de la DiSI Paris-Champagne.

Le pilotage regroupe trois domaines :

. Le dialogue de gestion

Deux rendez-vous annuels sont prévus : un à l'automne pour la planification de l'année N+1, le second au printemps pour le bilan de l'année N-1.

Ce domaine regroupe le développement, le plan de charge, la qualité de l'assistance, les demandes à formuler vis à vis de la centrale.

. Le suivi d'activité

Il est établi à l'aide de tableau de bord, des outils de reporting, le nombre d'indicateurs sera en baisse (volonté de la centrale d'abandonner certains indicateurs).

Par ailleurs, à présent l'orientation vise à un suivi annuel et mensuel (2 pages maximum).

. La sécurité

D'une part, la maîtrise des risques et pour ce faire, un organigramme fonctionnel va être créé, pour répondre aux questions : qui fait quoi, où et pourquoi faire et d'autre part, le DUERP, celui de la DISI est en cours. Les ACMO deviennent des assistants de prévention

Les responsables RH Corinne Oriac et Alain Gorlier se déplacent sur les sites 3 fois par semaine.

En cible, un document sera accessible en ligne, qui identifiera les interlocuteurs compétents par thème.

Les services RH de l'ESI de Reims ne s'occupent plus des agents de Bobigny, mais prennent en charge ceux de Paris, ainsi que la formation professionnelle de la DiSI. En 2012, le DI CCCE de Montreuil sera géré par les services RH de Noisiel et ses agents devraient conserver leur prime de centrale.

La DISI gère la paye des agents de la filière fiscale depuis le 01/09/2011.

Un système de carte d'achat pour chaque ESI est en cours d'élaboration afin que chaque établissement puisse acheter sans demander au DISI.

REVENDECATIONS :

- **Nous ne pouvons accepter une indemnité différentielle en remplacement de la prime de Centrale pour les agents du DI CCCE.**

Réponse de M.LUX : Mr Rambal et Mme Bied Charton ont affirmé oralement que les agents garderaient leur prime de centrale, mais il n'y a pas d'écrit pour l'instant..

- **Certains indicateurs manquent d'objectivité.**

Réponse de M.LUX : un indicateur est un indicateur, non la réalité, donc attention à l'usage que l'on en fait. La volonté est d'avoir des indicateurs automatiques afin d'avoir une charge de collecte moins lourde. M. Lux désire des indicateurs préventifs, qui alertent avant le « danger ».

- **Dans le prolongement de l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée par le DRFiP Paris à l'ensemble des agents parisiens en contrepartie des difficultés ressenties lors de la mise en place de la fusion , nous demandons son extension à l'ensemble de la DiSI.**

Réponse de M.LUX : M Lux est très réservé, il préfère faire de manière collégiale avec les autres DiSI.

- **Création de postes techniques pour les inspecteurs divisionnaires ayant une qualification technique**

Réponse de M.LUX : création de postes techniques pour les inspecteurs divisionnaires ayant une qualification technique

- **Continuité de la TAI et de la NBI pour les agents d'Ile de France**

Réponse de M.LUX : pas de changement du versement tant que le national ne décidera pas (15 agents concernés).

- **Pour leur travail technique, nous demandons que les cadres B en EIFI perçoivent également comme les cadres C, l'ACF de niveau 2**

- **Le 8^{ème} échelon catégorie C ne doit ni être contingenté ni conditionné au mérite. Tous les agents remplissant les conditions de durée dans le 7^e doivent y accéder.**

- **Les services RH et RB sont pour l'instant maintenus dans les implantations existantes, mais en cas de suppressions de postes ou de regroupement vers Noisiel, nous serons vigilants sur l'application de la garantie du maintien sur leur site des agents concernés.**

QUESTIONS DIVERSES :

- **Quand seront changés les machines en EIFI ?**

Réponse de M.LUX : Mr Lux va relancer pour Reims et Nemours.

- **Quid de l'audit effectué dans les G2A et GTS, notamment sur le travail obligatoire en équipe.**
- **Quid du scannage des 2042**
- **Quid du remplacement du gardien-concierger de Nemours ?**

Réponse de M.LUX : Le recrutement d'un agent technique hors concours est en cours.

L'équipe de direction est composée de tous les directeurs des ESI. Pour le dialogue social, il est normal que les OS échangent directement avec leur directeur d'ESI.

Les CAP locales examinant les candidatures 2011 aux listes d'aptitude au titre de 2012 sont prévues d'être organisées ainsi : les candidatures des agents de la filière GP et des agents de CSI seront reçues par la DiSI, mais seront examinées par les anciennes Directions de ces agents. Pour les agents des CMI et de Noisiel, rien n'est encore arrêté. Lors de la tenue de ces CAPL, chaque chef d'ESI concerné (ou son représentant) sera systématiquement convoqué en tant qu'expert DiSI afin de s'assurer qu'aucun agent DiSI ne soit lésé. A l'issue des CAPL, la DiSI devra procéder à un inter-classement des candidatures retenues, pour leur transmission aux CAP nationales. Ces CAPL pourraient être organisées au sein de la DiSI après les résultats des élections professionnelles.